Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260311-2026_0006-DE

Mairie
POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 05/03/2026 Membres en exercice : 18

Présents :
Mesdames : Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF- LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,
Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Michèle BUREL (pouvoir à Philippe RONARC'H), Armelle RONARC'H (pouvoir à Christelle GUEZENGAR), Claudie SIMON

Secrétaire de séance : Hervé LE COZ

****

Objet : Délibération n°2026-0006 – Appel à manifestation d'intérêt « Territoire numérique éducatif »

Madame VIVIEN indique à l'assemblée que la directrice de l'école intercommunale Pierre Jakez Hélias a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire numérique éducatif » lancé par le département.

Le projet de l'école Pierre Jakez Hélias comprend :
Liste des équipements : **8 PC portables + souris**
Liste des ressources (applications, logiciels, ENT) : **Mathéros, Rallye Lecture, TACIT**
Liste des formations reçues et à envisager/programmer (formations académiques, CANOPE, autres) : **Formation par le CPC numérique au travers de projet ou formation en constellation**

Le montant de l'investissement est estimé à 5 236,23 €. Le montant de subvention demandé est estimé à 3 665,03 €

Madame VIVIEN demande au conseil municipal d'approuver cette candidature à l'AMI

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la réponse à l'AMI « Territoire numérique éducatif »

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 11 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ

MAIRIE DE POULDREUZIC 29710 (Finistère)

Visa de la préfecture : .....
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication